Sahara occidental : de la décolonisation inachevée au risque d’une nouvelle confrontation

Par Hadj Diop



La fin des opérations de la MINURSO ouvre une période de grande incertitude au Sahara occidental. Depuis près d’un demi-siècle, le territoire demeure au cœur d’un différend entre le Maroc et le Front Polisario, sur fond de rivalité entre Rabat et Alger. Le blocage diplomatique, l’échec du référendum d’autodétermination et le retrait de la mission onusienne font aujourd’hui craindre une reprise plus intense des hostilités.

Le Sahara occidental n’est pas un simple différend frontalier. C’est d’abord une question de décolonisation, inscrite depuis 1963 sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies. La question juridique centrale demeure celle du droit du peuple sahraoui à déterminer librement son avenir. La Cour internationale de Justice, dans son avis de 1975, a relevé l’existence de certains liens d’allégeance entre le sultan du Maroc et des tribus du territoire, mais n’a pas établi de lien de souveraineté territoriale de nature à écarter le droit à l’autodétermination.

Une décolonisation interrompue

Ancienne colonie espagnole, le Sahara occidental devait accéder à l’autodétermination dans le cadre du processus de décolonisation engagé par les Nations unies. En 1975, alors que l’Espagne préparait un référendum, la Cour internationale de Justice rend son avis consultatif. Celui-ci ne tranche pas la souveraineté du territoire en faveur du Maroc ; il renvoie au contraire au libre choix de sa population.

La même année, le Maroc organise la Marche verte. Les accords de Madrid, conclus en novembre 1975 entre l’Espagne, le Maroc et la Mauritanie, organisent le retrait espagnol et une administration provisoire. Ils ne mettent cependant pas fin au statut international du territoire ni à la question de son autodétermination. L’Espagne annonce en février 1976 la fin de sa présence, tandis que le Maroc et la Mauritanie prennent le contrôle de parties du territoire. Le

Front Polisario, créé en 1973, proclame la République arabe sahraouie démocratique et poursuit la lutte armée.

La Mauritanie se retire du conflit en 1979. Le Maroc contrôle ensuite la majeure partie du territoire, tandis que le Polisario conserve une présence à l'est du mur de défense construit par le Maroc. Des dizaines de milliers de Sahraouis vivent depuis des décennies dans des camps de réfugiés près de Tindouf, en Algérie.

Le référendum promis, puis repoussé

En 1991, le Conseil de sécurité adopte la résolution 690 et crée la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la MINURSO. Le plan de règlement prévoit un cessez-le-feu et un scrutin dans lequel la population sahraouie pourrait choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc. Le référendum n'a jamais eu lieu. Le désaccord sur l'identification des électeurs et sur la définition du corps électoral a progressivement paralysé le processus.

En 2007, le Maroc présente un plan d'autonomie sous souveraineté marocaine. Le Polisario le rejette, estimant qu'il ne peut remplacer l'exercice du droit à l'autodétermination. La résolution 2797 adoptée en 2025 a demandé que les négociations prennent le plan marocain comme base de discussion, tout en maintenant l'objectif d'une solution mutuellement acceptable qui garantisse l'autodétermination du peuple sahraoui. Cette formulation n'a donc pas clos le débat juridique ni réglé le statut final du territoire.

Le résultat est une impasse durable : Rabat défend son plan d'autonomie et sa souveraineté sur le territoire ; le Polisario exige que les Sahraouis puissent choisir leur avenir ; l'ONU continue d'appeler à une solution politique négociée. Pendant ce temps, la population sahraouie demeure privée du vote qui devait clore le processus de décolonisation.

L'échec du Conseil de sécurité et le veto russe

Le 30 octobre 2026, le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à renouveler le mandat de la MINURSO. Le projet américain proposait de prolonger la mission jusqu'en 2027 et d'ancrer davantage les négociations dans le plan d'autonomie marocain. Il a obtenu onze voix pour, mais la Russie a opposé son veto. Un projet russe de prolongation n'a pas non plus obtenu les voix nécessaires.

Présenter le texte américain comme un projet « impartial » serait toutefois contestable. Washington avait reconnu en 2020 la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. La Russie a justifié son veto en affirmant que le projet américain risquait de privilégier une solution et de préjuger de la question de souveraineté. Les États favorables au texte américain ont, à l'inverse, regretté le veto, estimant qu'il compromettait la continuité de la mission et le processus politique. Ces positions opposées montrent combien le Conseil est lui-même divisé.

Le veto russe a eu une conséquence immédiate : faute d'accord au Conseil, le mandat de la MINURSO a expiré le 31 octobre. Le 1er novembre, l'ONU a annoncé le début de la liquidation de la mission et le retrait progressif de ses personnels et de ses équipements. Le Secrétaire général a

toutefois rappelé que la fin de la mission ne supprime pas le droit à l'autodétermination et que l'ONU reste disposée à soutenir le dialogue par l'intermédiaire de son envoyé personnel, Staffan de Mistura.

La disparition du dispositif de surveillance onusien est un tournant. Pendant trente-cinq ans, la MINURSO a contribué à surveiller le cessez-le-feu et à maintenir un canal de présence internationale sur le terrain. Sa fin ne signifie pas, à elle seule, qu'une guerre est inévitable. Elle réduit néanmoins les moyens de constater les incidents, de limiter les erreurs d'interprétation et de prévenir une escalade.

L'alerte sur une mobilisation générale : prudence et vérification

Un message relayé par le canal Telegram *Infos Minutes* affirme que Brahim Ghali aurait déclaré une mobilisation générale face à une « escalade militaire marocaine » et fait état de mouvements de troupes le long du mur. Cette alerte doit être attribuée à son canal de diffusion : à ce stade, les éléments consultés ne permettent pas de confirmer indépendamment ni la déclaration précise de Brahim Ghali ni les mouvements de troupes évoqués.

Il faut également distinguer la fin des opérations de la MINURSO de son retrait matériel complet. L'ONU a annoncé une phase de liquidation et de départ progressif ; cela ne signifie pas que tous les personnels et équipements ont déjà quitté le territoire. Cette nuance est essentielle pour éviter de transformer une information non corroborée en certitude. Elle ne diminue pas la gravité de la situation : le Secrétaire général a lui-même exprimé sa préoccupation

face au risque d’une reprise des hostilités et appelé toutes les parties à la retenue.

Depuis la rupture du cessez-le-feu en 2020, des affrontements de faible intensité sont signalés. La disparition de la mission peut augmenter le risque d’incident ou de mauvais calcul, surtout si une partie cherche à modifier la situation sur le terrain. Mais le risque d’une confrontation militaire directe entre le Maroc et l’Algérie doit être présenté comme un scénario redouté, pas comme un fait déjà engagé. Des analystes estiment que l’escalade pourrait s’étendre à l’Algérie ; d’autres soulignent que les deux pays ont jusqu’ici évité la guerre ouverte malgré la rupture de leurs relations diplomatiques en 2021 et la montée des tensions.

Rabat, Paris et Madrid : des alignements diplomatiques contestés

La rivalité entre l’Algérie et le Maroc donne au conflit une dimension régionale. Alger soutient le Front Polisario et accueille les camps de réfugiés sahraouis. Rabat considère le Sahara occidental comme partie intégrante de son territoire. La frontière terrestre entre les deux pays reste fermée et leurs relations diplomatiques sont rompues depuis 2021. Dans ce climat, tout affrontement entre les forces marocaines et le Polisario pourrait exercer une pression supplémentaire sur Alger et Rabat.

La France a nettement rapproché sa position de celle du Maroc. En juillet 2024, le président français a déclaré que l’avenir du Sahara occidental s’inscrivait dans le cadre de la souveraineté marocaine et que le plan d’autonomie

constituait, selon Paris, la base d'une solution politique. Cette évolution a provoqué une crise avec l'Algérie. Elle renforce le poids diplomatique du Maroc, mais alimente aussi la perception d'un alignement occidental qui fragilise la confiance dans la neutralité des médiations.

La position espagnole mérite une précision : Madrid n'a pas pris ses distances avec Rabat sur le Sahara. En 2022, le gouvernement espagnol a qualifié le plan d'autonomie marocain de base « la plus sérieuse, réaliste et crédible » pour résoudre le conflit, et l'Espagne a réaffirmé cette orientation par la suite. Ce changement a provoqué une crise avec Alger. Présenter l'Espagne comme ayant rompu avec la position marocaine ne correspond donc pas aux éléments disponibles.

Les soupçons de corruption au Parlement européen

La diplomatie marocaine a également été mise en cause dans le scandale dit du *Qatargate*. Le Parlement européen a condamné les **allégations** de tentatives d'influence visant des députés et des personnels parlementaires, en mentionnant le Maroc et le Qatar. Les autorités belges ont ouvert une enquête sur des soupçons de corruption et d'ingérence étrangère. Il est donc fondé d'évoquer des accusations graves et une enquête ; il serait en revanche imprudent d'affirmer comme un fait établi que le Maroc aurait « acheté des députés européens » tant que les responsabilités individuelles n'ont pas été définitivement établies par la justice.

Cette affaire pose une question politique majeure : les relations diplomatiques et les intérêts économiques peuvent-ils infléchir la manière dont les institutions européennes abordent le Sahara occidental ? Les soupçons d'influence rendent cette question légitime. Ils ne dispensent pas d'examiner chaque fait et chaque décision avec rigueur.

Une responsabilité internationale

Dire que le Maroc « ne respecte pas les résolutions internationales » résume une critique politique largement formulée par les défenseurs de l'autodétermination, mais une analyse juridique doit préciser les faits : le référendum prévu par le plan de règlement de 1991 n'a jamais été organisé, et le statut définitif du territoire n'a pas été réglé. En même temps, le Conseil de sécurité a récemment pris le plan d'autonomie marocain comme base des négociations, tout en exigeant une solution mutuellement acceptable garantissant l'autodétermination. L'ONU n'a donc ni proclamé une souveraineté marocaine définitive ni validé l'indépendance sahraouie. Le processus reste inachevé et contesté.

La fin de la MINURSO ne peut tenir lieu de règlement. Elle ne transforme pas une revendication en titre juridique définitif et ne fait pas disparaître le peuple sahraoui du dossier. Elle retire au contraire un outil de surveillance au moment où les tensions demeurent élevées.

La responsabilité des parties et des puissances qui les soutiennent est désormais d'empêcher que la crise diplomatique se traduise par une nouvelle guerre. Cela

suppose de protéger les civils, de vérifier les informations militaires avant de les relayer, de maintenir des canaux de communication et de reprendre un processus qui ne prédétermine pas le résultat. La paix ne peut reposer sur l'effacement de l'un des protagonistes ni sur l'abandon silencieux du droit à l'autodétermination.

Au Sahara occidental, l'histoire rappelle une promesse non tenue : permettre à la population de décider de son avenir. Tant que cette question restera sans réponse, chaque retrait, chaque veto et chaque mouvement militaire risquera de rapprocher la région d'une confrontation que personne ne pourra maîtriser.